

LE TRAVAIL : COMPOSANTE OUBLIEE DANS LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE AUX COMORES

Abdallah Nouroudine

Une double dégradation justifie pleinement de réfléchir sur les conditions nécessaires pour provoquer une dynamique de développement tout en réunissant les moyens de son appropriation. D'abord, la précarité des conditions de vie d'une partie importante des populations qui vit dans les pays du tiers monde. Le rapport mondial sur le développement humain pour l'année 2006 [6] indique qu'il existe un écart considérable entre le pays le mieux classé sur le plan de l'IDH ou Indicateur du Développement Humain (Norvège avec un IDH de 0,965) et le pays le moins bien classé (Niger avec un IDH de 0,311). Sur 177 pays classés selon l'IDH, 63 ont un IDH élevé, 83 ont un IDH moyen et 31 ont un IDH faible. Tous les pays à IDH faible (à part le Yémen et Haïti) sont situés en Afrique. Les Comores, quant à elles, classées en 132^{ème} position, sont classées parmi les pays à IDH moyen avec un IDH de 0,556. Ensuite, la détérioration considérable de la situation écologique de la planète (pollution, déforestation, réchauffement climatique, érosion des sols, etc.) du fait de l'intervention aveugle et irresponsable de l'homme sur la nature. Dans un tel contexte, il serait opportun de réfléchir sur les conditions, les moyens et la gestion de la réalisation des activités humaines puisque, d'une part, le

travail que réalise l'homme ne parvient pas encore à produire des biens et des services de manière satisfaisante pour l'ensemble des populations de la planète, et d'autre part, les impacts de l'intervention de l'homme sur l'environnement s'ils ne sont pas toujours négatifs, quand ils le sont, c'est souvent d'une façon catastrophique (cf. la détérioration de la couche d'ozone, le processus rapide de déforestation, etc.). L'intime conviction qui anime cette réflexion consiste à considérer qu'une approche dialectique entre le « local » et le « global » ou entre le « singulier » et l'« universel » est nécessaire pour affronter et résoudre les problèmes relatifs à la précarité des conditions de vie des peuples, d'une part, et la détérioration écologique de la planète, d'autre part. Dans cet ordre d'idée, deux problèmes, deux éléments de réponse et une difficulté doivent être posés en guise de préalable à la réflexion qui sera développée dans les lignes qui suivent. Le premier problème est celui de savoir : que faire pour que le développement soit pérenne ? Ce à quoi nous suggérons que le développement ne peut être pérenne que s'il est approprié par les peuples et adapté aux réalités locales. Cette hypothèse conduit de fait au deuxième problème ainsi formulé : comment faire pour que le développement soit approprié par les peuples et adapté aux réalités locales ? Nous y répondons en proposant que le développement ne peut être approprié par les peuples et adapté aux réalités locales que s'il est conçu et mis en œuvre à partir des activités humaines, en général, et du travail, en particulier. Ces préalables vont fonctionner comme des postulats dans le raisonnement que nous allons construire autour d'une difficulté qui occupera l'essentiel de notre propos : s'il est nécessaire de passer par le travail pour concevoir et réaliser une stratégie de développement approprié alors, comment traiter le problème de l'absence du travail dans les approches classiques du développement ?

1. Le travail est une composante oubliée dans le développement

Dans la recherche des conditions de possibilité d'une articulation entre le travail et le développement, on se heurte à des confusions, des ambiguïtés... qui sont autant d'obstacles qu'il faut lever avant de pouvoir formuler le problème du développement selon des termes plus positifs. La première des difficultés à affronter est sans aucun doute la normalisation de l'oubli du travail dont le corollaire, ainsi que nous allons tenter de le démontrer, est la neutralisation des vertus transformatrices de ce que devrait être le développement.

1-1. L'oubli du travail dans le développement est normalisé

La difficulté majeure que pose l'absence du travail dans les approches classiques du développement, c'est que l'oubli initial du travail finit par si bien s'installer dans les esprits qu'on ne prête plus attention à ce qui est pourtant une anomalie qui pèse lourd dans l'échec des programmes de développement. Le premier oubli (on oublie d'intégrer le travail comme un paramètre important du développement) se double d'un autre oubli (on oublie que le travail a été oublié dans l'approche du développement). C'est ainsi que l'absence du travail dans la réflexion sur le développement est devenu une pratique « naturelle » que peu de personnes songent à remettre en cause. Des hommes et des femmes de bonne foi, que le modèle de développement classique ne satisfait pas, remettent en cause le peu de cas accordé au « genre », aux « droits de l'homme » ou à « l'environnement ». C'est ainsi qu'aux Comores, la question de la révision du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction

de la Pauvreté (DSCRП) est étudié dans le cadre d'ateliers spécialement organisés pour examiner les conditions et les modalités d'intégration des préoccupations relatives au « genre » et aux « droits de l'homme ». Il n'est pas question ici de contester la pertinence de telles révisions puisqu'il est vrai que celles-ci sont de nature à améliorer sensiblement le document initial. Il s'agit simplement d'une part, de faire le constat significatif de la volonté de poursuivre le travail d'amélioration du DSCRП, et d'autre part, de relever que le « travail » est absent de ce document, alors que celui-ci pourrait aussi être considérablement amélioré en mettant le travail à la place qui convient dans une stratégie de développement digne de ce nom.

La question que l'on est en droit de se poser immédiatement est celle de savoir comment on a pu oublier le travail. On peut tenter de répondre à cette question à partir de deux points de vue distincts qui partent d'une notion commune, mais perçue différemment : l'emploi. D'abord, le point de vue de celui qui commence par faire le constat de l'absence du travail, mais qui finit par l'oublier en rencontrant l'« emploi » dans le DSCRП. Celui-là croit naïvement que si on parle d'emploi, alors nécessairement on sera amené à poser la question du travail. Ensuite, le point de vue de celui qui se rend bien compte que le travail est effectivement absent, mais qui considère que seule la question de l'emploi mérite d'être posée dans le DSCRП. Pour le premier point de vue (en tendance, celui des non-experts), on peut considérer qu'il y a méprise en pensant que l'emploi conduit de façon mécanique au travail. Car on peut créer des emplois en investissant dans des secteurs économiquement porteurs sans pour autant se préoccuper de la situation et des conditions de travail. En outre, la liaison supposée, somme toute logique, entre l'emploi et le travail est en permanence prise dans des rapports de pouvoir

et des conflits d'intérêts qui font des conditions de travail non pas un effet mécanique de l'emploi, mais un objet de conquête sociale qui passe par une perception claire de la distinction qui existe entre le travail et l'emploi. Pour le deuxième point de vue, l'appréciation que l'on peut en faire dépend de l'objectif visé dans le développement. En effet, seul l'emploi compte si l'objectif est d'abord d'améliorer la productivité pour favoriser la « croissance économique » ou de réduire le taux de chômage quelles que soient les conditions du travail réel. Mais si, comme on est en droit de l'envisager dans une dynamique de développement, l'objectif est d'abord d'améliorer les conditions de vie de la population, alors le travail doit être plus qu'un accessoire ou une simple scorie de l'emploi. Le travail doit être au centre de l'approche du développement. Autrement dit, la relation entre l'emploi et le travail existe, mais la nature, les conditions et les modalités de cette relation ne peut être que le produit d'une construction sociale souvent conflictuelle où rien n'est joué à l'avance car des intérêts y sont en jeu.

1.2. En oubliant le travail, on perd de vue le développement

Si l'amélioration des conditions de travail est un aspect important de l'amélioration des conditions de vie comme on peut raisonnablement le penser, alors l'analyse des implications ou du sens de l'oubli du travail dans les stratégies de développement classiques doit être poussée encore plus loin. En effet, peut-on parler de développement sans une attention portée au travail ? Dans certaines cultures, le travail occupe une place centrale dans la construction du lien social tandis que dans d'autres, le travail joue un rôle important pour la production orientée principalement vers la satisfaction des besoins de

vie sans pour autant avoir une fonction déterminante sur le plan symbolique et dans la construction du lien social. La société comorienne se situe en tendance dans cette seconde catégorie. Mais dans tous les cas, il est difficilement concevable d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement avec succès sans partir du travail et sans s'appuyer sur le travail. Car la vocation première du travail est de produire pour satisfaire des besoins de vie, et la visée primordiale du développement est d'améliorer les conditions de vie. Le développement dans les situations de travail passe par l'amélioration des conditions de travail, et le développement dans la vie humaine multidimensionnelle passe par l'amélioration des conditions de vie, non pas d'un groupe social donné, mais de l'ensemble du collectif de vie. En cela nous rejoignons le point de vue de Henri Bartoli lorsqu'il définit son « nouveau paradigme » du développement à savoir : « *la recherche pleine de la couverture des besoins du statut humain de la vie tels qu'ils s'expriment et croissent dans les communautés historiques au gré de l'évolution des civilisations et des cultures, pour tous et, prioritairement, pour les plus pauvres, aux moindres coûts humains, écologiques, et instrumentaux, en englobant dans cette dernière catégorie les coûts matériels et les coûts financiers* » [1, p. 17].

Cette approche du développement repensé prend en compte la complexité de la vie humaine en posant l'exigence de lier le développement avec les besoins, en posant comme principe son caractère universel (il est « pour tous »), pluriel (les besoins sont contextualisés dans des « communautés historiques ») et multidimensionnel (il est construit autour d'un « statut humain de la vie » qui est formé de plusieurs dimensions). L'articulation entre le travail et le développement suggérée dans cette réflexion est alors un effort pour s'appuyer sur l'amélioration des conditions de travail (ce qui sera de

nature à améliorer la production destinée à la satisfaction des besoins de vie) en vue d'améliorer les conditions de vie (ce qui suppose de trouver une adéquation entre la production des biens et des services, d'une part, et les besoins de la vie, d'autre part). Dans une telle optique l'oubli du travail semble être l'expression de l'oubli du développement considéré comme un processus d'amélioration des conditions de vie de la population. On pourrait relativiser ce propos en disant que l'oubli du travail est la traduction d'une approche du développement qui rate le coche. Alors, la bonne foi des initiateurs de ce type de démarche ne serait pas radicalement remise en cause, mais le fond du problème resterait inchangé. Dans ces différents cas de figure, le « développement » demeure, malgré tout, un vain mot qui peine à faire son entrée dans la vie pour la transformer et la rendre meilleure. Comment le développement en vient-il à perdre sa dynamique transformatrice pour n'être qu'un mot, un slogan, une théorie... que l'on décline en « développement humain », « développement durable », « écodéveloppement », « codéveloppement » au gré de la mode et de la volonté des institutions en charge du développement sans réussir à changer de façon significative la situation du « sous-développement », c'est-à-dire incapable à créer une situation qui permettrait de produire des biens et des services pour satisfaire les besoins de vie ? Doit-on penser que le désir de satisfaire des « besoins » rhétoriques et théoriques a pris le dessus sur la volonté de comprendre la vie pour la transformer ? Quoi qu'il en soit, un fait est indéniable : parallèlement au processus de désarticulation du travail et du développement, la production de nouveaux discours sur la pauvreté et la misère, en même temps qu'elle provoque une prise de conscience internationale sur la précarité de la vie d'une part importante de l'humanité, fait oublier la « compétence à vivre » investie dans la vie et parfois dans la survie. Or, cette approche du développement par la déficience, en l'occurrence la pauvreté et la misère du peuple,

induit une perception de l'autre faite d'une compassion idéellement louable, mais pratiquement stérile. Celle-ci oriente le regard sur la misère de l'autre en même temps qu'elle jette un voile sur sa grandeur, sa « compétence à vivre » dont la fécondité potentielle n'a d'égale que sa complexité. Cette « compétence à vivre » ne peut être comprise sans porter une attention aux efforts et aux ressources déployées dans l'activité humaine en vue, justement, de maintenir la vie tout en l'améliorant. Selon Yves Schwartz, *« par la médiation du 'corps-soi', du langage, des valeurs, entre l'usage de soi industriels et les autres moments de la vie biologique, psychique, politique, culturelle, de multiples circulations en tous sens cristallisent un noyau commun et flou de 'compétence à vivre' et des polarités spécifiques selon les caractéristiques concrètes où les individus ont à le mettre en œuvre »* [7, p. 483]. Grâce à cette « compétence à vivre », que chacun porte en soi, la pauvreté et la misère ne viennent pas fatalement à bout de la vie. Pour vivre, voire survivre, malgré la pauvreté et la misère, les hommes et les collectifs de vie créent et perfectionnent sans cesse leur « compétence à vivre » en apprenant à négocier avec les contraintes du milieu aussi bien physique que social et à surmonter les épreuves de la vie par leur expérience et leur conscience, c'est-à-dire par leur rapport à soi, aux autres et au monde.

Les « compétences à vivre » se déclinent en « compétences au travail » par l'action nécessaire de l'homme sur son milieu de vie. Il fait ainsi usage de créativité dans l'activité transformatrice de la nature, processus dont Maurice Godelier disait qu'il était à l'origine de la culture et de l'histoire. *« L'homme a une histoire parce qu'il transforme la nature. Et c'est même la nature propre de l'homme que d'avoir cette capacité. L'idée est que de toutes les forces qui mettent l'homme en*

mouvement et lui font inventer de nouvelles formes de société, la plus profonde est sa capacité de transformer ses relations avec la nature en transformant la nature elle-même. Et c'est cette capacité qui lui donne les moyens matériels de stabiliser ce mouvement, de le fixer pour une époque plus ou moins longue dans une nouvelle forme de société, de développer et d'étendre bien au delà de leurs lieux de naissance certaines des formes nouvelles de vie sociale qu'il a inventées » [2, p. 10]. Si l'homme a un talent créatif qui lui permet de se construire individuellement et collectivement en agissant sur le milieu physique et sur le milieu social, il est épistémologiquement erroné et éthiquement injuste de ne pas tenter de comprendre les ressources de ce talent et de tenter de le mettre au service de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'étude de la « compétence à vivre » peut être féconde pour comprendre et améliorer les « conditions de vie ». Une analyse des compétences dans les situations de travail, non pas fractionnée et isolée de la « compétence à vivre », mais approchée en étroite relation avec elle, est de nature à favoriser une meilleure connaissance et une transformation plus efficace des « conditions de travail ». Ainsi, comprendre adéquatement et transformer efficacement ce qui relève de l'activité humaine devrait passer par une approche qui l'inscrit dans une situation faite de plusieurs niveaux intégrant des contextes restreints, médians et larges [5, 2003] qui permettrait d'éviter de mutiler et de dénaturer à la fois l'homme et les activités qui l'inscrivent dans un processus de formation personnelle et de socialisation sans cesse renormalisé et reconfiguré quoi que souvent de manière imperceptible.

2. Des Programmes d'Ajustement Structurel aux Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

Pour examiner le problème de l'absence du travail dans les approches classiques du développement, nous proposons d'examiner les approches du développement dans les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et dans les Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR) en observant le cas des Comores. Ce pays est un archipel de quatre îles : Ngazidja (Grande-Comore), Ndzuwani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maoré (Mayotte) situé dans l'Océan Indien, à l'entrée septentrionale du Canal de Mozambique, entre le Nord-Ouest de Madagascar et la côte Sud-Est du continent africain. 72% de la population comorienne vit en zone rurale.

Le Rapport National 2005 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) [8] décrit la situation de l'économie comorienne à travers les cinq premières caractéristiques suivantes complétées ici par deux autres sans lesquelles la situation de l'économie comorienne ne sera rendue que partiellement.

- De faibles performances économiques : le PNB/hab. est estimé à 450 dollars en 2004 dans une situation de croissance moyenne qui s'élève à 2,2% entre 1999 et 2004. Le taux d'inflation moyen est de 3,7% entre 1999 et 2004.
- Une situation économique relativement duale : d'une part, un secteur agricole principalement de subsistance qui représente environ 40 à 44% du PIB en moyenne, mais qui occupe toutefois près de deux tiers des emplois, et d'autre part, un secteur tertiaire qui représente environ 46 à 52% du PIB en

moyenne, mais qui est dominé par le commerce d'importation. On observe, cependant, un secteur secondaire relativement marginal qui représente environ 8 à 12% du PIB en moyenne.

- Un important déficit de la balance commerciale : les exportations concernent trois produits de la culture agricole de rentes : la vanille, les clous de girofle et l'ylang-ylang. En 2004, les exportations ont fortement baissées (-42%) à cause de la baisse du cours de la vanille. Cela a eu un impact négatif sur les recettes budgétaires. Dans le même temps, les importations, quant à elles, continuent d'augmenter, ce qui aggrave la situation d'une balance commerciale déficitaire.

- Une dette extérieure et intérieure importante : la dette extérieure des Comores est passée de 185 millions de dollars en 1990 à 264 millions de dollars en 2004. Celle-ci représente 71% du PIB et 520% des exportations des biens et services. La dette intérieure, quant à elle, était estimée en 2004 à plus de 8 milliards de francs comoriens.

- Une forte dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur : l'économie des Comores dépend fortement, d'une part, de l'aide publique au développement qui est passée de 64 millions de dollars en 1990 à 16 millions de dollars en 2000, d'autre part, des transferts de fonds privés en provenance de la diaspora comorienne qui sont estimés à environ 20 milliards de francs comoriens par an.

- Un secteur économique dit informel en pleine expansion : les activités économiques qui composent le secteur dit informel sont notamment le petit commerce ambulancier, la maçonnerie, la menuiserie, la soudure, la mécanique, la couture, etc. Ce secteur économique est qualifié d'« informel » parce que les activités qui y sont développées ne sont pas officiellement déclarées. Il faut cependant relever que, par ailleurs, ces activités ne sont pas si « in-formelles » qu'on pourrait le croire de prime abord, car elles ne sont dépourvues ni de règles, ni d'organisation, ni de savoirs, ni de valeurs, etc. Le secteur

économique « informel » est donc un secteur où sont réalisées des activités régies selon des règles, des codes, des savoirs, des valeurs différentes de celles qui structurent l'économie dite formelle. Cette observation étant faite, la question de fond qui devrait retenir l'attention est celle de savoir quelle orientation et quel type de structure économique est de nature à favoriser le développement, c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie de la population.

- Une économie non-marchande traditionnellement centrale : outre les activités du secteur dit informel, on trouve aux Comores des activités économiques soumises non pas à une logique marchande, mais à des exigences sociales et symboliques. Une telle économie non-marchande existe notamment à travers des échanges de biens et de services effectués dans des activités qui participent à la production de rapports sociaux hiérarchisés et codifiés dans le domaine matrimonial (formation des alliances, organisation des rapports de parenté...), dans la structuration des classes d'âges¹ (formation des classes d'âge, mode de passage dans les classes d'âge, répartition des activités entre les classes d'âge...), dans la mobilisation de la main d'œuvre² (offre d'une main-d'œuvre collective, codification socio-professionnelle des activités économiques...), etc. Il s'agit d'une économie dont les fondements sont enracinés dans les valeurs et l'organisation sociale traditionnelle comorienne. Sa survivance est l'indice non pas d'un archaïsme, mais dans le fait qu'elle est perçue comme une réponse à un besoin social, symbolique et identitaire.

¹ Cf. à ce propos, la description et l'analyse faite par Sultan Chouzour dans son ouvrage *Le pouvoir de l'Honneur. Tradition et contestation en Grande-Comore*, L'Harmattan, Paris, 1994.

² Cf. concernant la mobilisation de la main-d'œuvre dans la société traditionnelle comorienne, notre article dont les références sont présentées dans la bibliographie [5].

L'économie dite informelle et l'économie non-marchande représentent une part non négligeable (et pourtant souvent négligée ou mal étudiée) de l'économie comorienne. En ignorant ou en déformant la nature, l'organisation et le fonctionnement de cette économie, les stratégies de développement qui sont élaborées aux Comores (ou pour les Comores) passent à côté de caractéristiques importantes de la société comorienne et sont, de ce fait, au moins partiellement inadéquates et inadaptées par rapport aux réalités du pays. Les Programmes d'Ajustement Structurel et les Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté largement soutenu par des organisations de la communauté internationale telles que le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne... sont à des degrés variables confrontés à ce problème.

2-1. Les Programmes d'Ajustement Structurel ont oublié le développement

Dans le PAS, les objectifs d'amélioration des « conditions de travail » et d'amélioration des « conditions de vie » étaient non pas absents mais dans une certaine mesure niés. Une des mesures phares du PAS consiste à opérer une réduction drastique des dépenses publiques afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Sa mise en application se traduit notamment par le gèle des salaires et la réduction des effectifs de la fonction publique. Celle-ci passe, bien sûr, par des licenciements et des incitations aux départs volontaires sans que soient mis en place des dispositifs réellement opérationnels d'accompagnement et de réinsertion socioprofessionnelle des personnes concernées. La conséquence d'une telle mesure a été de favoriser le processus de paupérisation de la population.

Beaucoup de personnes se sont ainsi trouvées sans emploi donc sans source de revenu régulier. L'autre mesure importante du PAS interdisait à l'Etat de subventionner les produits et services de première nécessité tels que le riz, le sucre, le pétrole lampant, etc. La conséquence, ce sont des produits d'usage courant qui deviennent de plus en plus chers pendant que le pouvoir d'achat diminue et que le chômage augmente. La marche forcée vers la paupérisation est ainsi engagée et intensifiée. L'effet secondaire (et non moins important) de telles mesures, qui va finir par se révéler être un véritable désastre, est l'affaiblissement considérable du rôle de l'Etat au point que son autorité est de plus en plus remise en cause. Dans la situation comorienne, le point culminant de la fragilisation de l'Etat, provoquée sinon aggravée par le PAS, est l'émergence du séparatisme insulaire qui menace l'unité nationale suivie de l'adoption d'une constitution qui porte en elle les germes de la division et de la paupérisation continue. On est maintenant en mesure de constater que le PAS, au lieu d'être un programme de développement, a été un programme de sous-développement. Les conditions de travail et les conditions de vie n'ont, en aucun moment, fait l'objet d'initiatives visant leur amélioration. Si les effectifs de la fonction publique sont pléthoriques, il ne faut certes pas les garder en l'état, mais quand on est dans une approche de développement (c'est-à-dire d'amélioration des conditions de vie), on ne licencie pas et on ne pousse pas à la sortie, de façon massive, des travailleurs sans s'assurer qu'ils vont pouvoir retravailler ailleurs. Le PAS a été un programme régi par une logique purement économique et plus précisément financière. L'objectif principal était d'ajuster la structure budgétaire de l'Etat. La désintégration sociale était le prix à payer pour atteindre cet objectif. Millet et Toussaint observent que les « (...) *plan d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale, imposés à de nombreux pays endettés [...] privilégient l'aspect statistique sur l'aspect humains, ils ont eu, et ont*

encore, des conséquences terribles pour les populations et les économies du Sud [...] Les peuples souffrent le martyre depuis 20 ans, la pauvreté se généralise à grande vitesse et les critères macro-économiques privilégiés par le FMI et la Banque mondiale ne permettent en rien d'améliorer le bien-être des populations les plus pauvres » [3, p. 92]. L'échec du PAS aux Comores n'est donc pas un fait marginal. Dans beaucoup de pays le PAS a provoqué des émeutes : Zambie en 1986 ; Venezuela en 1989 ; Pérou en 1991 ; Jordanie en 1989 ; Yémen en 1998 ; Côte d'Ivoire en 1999 ; Zimbabwe en 2000 ; Argentine, Paraguay et Uruguay en 2001 et 2002 [ibid., pp. 94-95).

2-2. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté oublie le travail

L'examen critique du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) aux Comores est nécessaire, mais cet exercice n'est pas aisé car ses faiblesses (dont quelques unes ont été relevées plus haut) sont aussi sa force quand elles sont considérées dans une autre perspective. En effet, quand on inscrit le DSCR dans une brève histoire des approches du développement, on est amené à reconnaître que la démarche qui la caractérise n'est pas la pire que les pays du tiers monde aient connue en ce qui concerne les « conditions de travail » et les « conditions de vie ».

Au regard de ce qu'a été le PAS, il va sans dire que le DSCR est un plan qui présente des éléments positifs, mais qui reste encore largement perfectible. L'absence du travail est un des points lacunaires de cette stratégie de développement. Il est d'autant plus important de porter l'attention sur les insuffisances du DSCR qu'il est le plan d'action construit sur la base des grandes orientations politiques de développement exposées dans la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

(SCRP). Le DSCRP est donc aujourd'hui le cadre de référence pour le développement aux Comores : « *La SCRП constitue aujourd'hui le document de référence de l'Union des Comores en matière de développement socio-économique* » [4, p. 1]. Le plan d'action 2006/2009 élaboré sur la base de la SCRП est composé de sept axes stratégiques. Chaque axe est lui-même constitué de plusieurs programmes prioritaires de développement. Dans l'ensemble le plan d'action contient trente cinq programmes prioritaires de développement. Lesquels sont déclinés en « *interventions concrètes à mettre en œuvre pour créer les conditions d'une relance de la croissance et une réduction durable de la pauvreté* » [4, p. 10] qui sont au nombre de trois cent six.

2-2-1. Le travail est absent des programmes définis dans les axes stratégiques de développement

Les axes stratégiques et les programmes prioritaires de développement du DSCRП des Comores se présentent comme suit :

Le premier axe stratégique pose l'exigence de créer des conditions d'un développement économique durable. Cet axe concerne la réforme des finances publiques, le développement et la réhabilitation des infrastructures économiques et de communication et la relance du secteur de l'énergie. Cet axe est composé de trois programmes prioritaires de développement : 1) Améliorer le fonctionnement de l'État et des finances publiques ; 2) Assurer un approvisionnement régulier en énergie à faible coût ; 3) Développer et réhabiliter les infrastructures économiques et les services de communication de base.

Le deuxième axe stratégique vise à relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs. Cet axe concerne notamment la promotion des secteurs suivants : agriculture, pêche, élevage, tourisme, et les autres secteurs privés, incluant le secteur financier. Cet axe est élaboré autour de neuf programmes prioritaires de développement : 1) Appuyer la restructuration et la consolidation du patrimoine foncier ; 2) Appuyer la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole ; 3) Relancer la production agricole et agroalimentaire ; 4) Créer un environnement favorable au développement harmonieux du secteur ; 5) Développer la pêche ; 6) Améliorer le système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques ; 7) Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier des filières de productions animales ; 8) Appuyer le développement touristique ; 9) Promouvoir le secteur privé.

Le troisième axe stratégique consiste à renforcer la gouvernance et la justice. Cet axe vise à consolider les institutions nationales, à améliorer la gouvernance et l'efficacité des institutions constitutionnelles et à garantir un accès et une justice équitable à tous les citoyens. Il est formé de quatre programmes prioritaires de développement : 1) Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles ; 2) Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques ; 3) Rendre effective et efficace la décentralisation ; 4) Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice.

Le quatrième axe stratégique vise à améliorer l'état sanitaire de la population. Le gouvernement concentrera ses efforts sur la lutte contre les maladies prioritaires, l'amélioration de la santé

maternelle, la prévention en matière d'IST et VIH/SIDA, et l'amélioration de la gestion du système de santé. Cet axe est composé de quatre programmes prioritaire de développement : 1) Lutter contre les maladies prioritaires ; 2) Assurer un développement intégré de la santé reproductive/planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques ; 3) Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles ; 4) Renforcer l'efficacité et l'efficience du système de santé.

Le cinquième axe stratégique à pour objet de promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain. Il vise à consolider le développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle de manière à produire une société éduquée, capable de saisir les opportunités économiques et socialement responsable. Il est élaboré autour de six programmes prioritaires de développement : 1) Améliorer l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée ; 2) Améliorer la qualité de l'éducation élémentaire et le développement de l'enseignement secondaire ; 3) Promouvoir et diversifier l'enseignement technique et la formation professionnelle ; 4) Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche ; 5) Favoriser l'alphabétisation et la promotion des jeunes et des adultes ; 6) Renforcer les capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation.

Le sixième axe stratégique à pour but de promouvoir un environnement sain et de garantir la durabilité du développement. Cet axe revêt un intérêt particulier car les questions environnementales affectent toutes les activités économiques aux Comores et ont une incidence directe sur la qualité de vie et les conditions sanitaires de la population. Cet axe est constitué de six programmes prioritaires de développement : 1) Assurer la conservation des ressources naturelles et le développement des activités

stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores ; 2) Maintenir un sol fertile, restaurer les sols dégradés et gérer durablement les ressources forestières ; 3) Mettre en place un mécanisme de financement durable pour l'environnement ; 4) Mettre en application une politique de gestion intégrée des zones côtières ; 5) Assainir les zones urbaines ; 6) Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource.

Le septième axe stratégique concerne la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Il vise à assurer la sécurité des biens et des personnes et à lutter contre le terrorisme. Il est composé de trois programmes prioritaires de développement : 1) Lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale ; 2) Renforcer la sécurité des biens et des personnes ; 3) Améliorer la sécurité civile.

Qu'en est-il du travail dans le DSCR ? On peut se rendre compte que dans ces axes stratégiques et dans ces programmes prioritaires de développement, le travail est effectivement une composante oubliée. Les questions du travail, en général, et celles de l'amélioration des conditions de travail, en particulier, sont complètement ignorées.

2-2-2. Le travail est absent des « interventions » envisagées au sein des programmes prioritaires de développement

Trois types de difficultés sont à relever concernant l'absence du travail dans le DSCR :

Première difficulté : dans le DSCR, il est beaucoup question d'emploi, or celui-ci peut masquer, non pas le travail, mais l'absence du travail. C'est le cas, par exemple, dans l'une des « interventions » prévue dans l'axe 5, programme 3 : « Création d'un observatoire de l'emploi et classification nationale des professions ». Un « Observatoire de l'Emploi » n'observe pas automatiquement aussi le travail. Si le travail avait été réellement une préoccupation dans le DSCR, il aurait pu éventuellement s'agir d'un « Observatoire du Travail et de l'Emploi ».

Deuxième difficulté : dans plusieurs programmes, on peut imaginer l'ombre portée du travail sans que rien dans l'orientation politique et méthodologique ne donne matière à penser que le travail ou l'activité va réellement émerger et être au cœur de la démarche de mise en œuvre des « interventions » énumérées dans les programmes. C'est le cas du sixième axe dans lequel on trouve défini un certain nombre d'« interventions » à effectuer dont plusieurs contiennent potentiellement le travail. Quelques exemples d'« interventions » de cet axe permettent de se rendre compte de cette difficulté :

- « Mise en œuvre de techniques alternatives ». Parmi les difficultés spécifiques à cette « intervention », on peut relever la question du choix des « techniques alternatives ». Le travail réel (l'activité) sera-t-il pris en compte dans le choix des « techniques alternatives » ? La démarche de « mise en œuvre des techniques alternatives » permettra-t-elle de prendre en compte les paramètres spécifiques de la situation de travail ?

- « Intégration de la foresterie et de l'embocagement aux activités culturelles ». L'« intégration » de « l'embocagement » dans le travail agricole est loin d'être une question simple. Cette « intervention » pose le problème complexe de l'« innovation » et de l'appropriation d'une nouvelle « technique » de

travail. Les expériences réalisées aux Comores concernant l'embocagement ont connu des sorts divers. Si les paysans de la région de Nyumakele à Ndzuwani (Anjouan) se sont bien approprié cette technique, il n'en est pas de même dans les autres régions où l'introduction de l'embocagement a été tentée. Cela indique qu'il n'y a pas d'incidence mécanique entre l'« introduction » d'une technique et l'« intégration » (l'appropriation) de celle-ci. Le sort réservé au travail réel (l'activité) dans le processus d'introduction de la nouvelle technique est de nature à déterminer le sens de l'issue : appropriation ou rejet. Le même type de problème est susceptible de se poser pour les interventions telles que l'« adoption de pratiques culturelles adaptées aux besoins et conditions écologiques locaux » ou la « restauration et protection des massifs forestiers naturels ».

Troisième difficulté : dans le DSCR, il est souvent question de secteurs d'activités économiques porteurs, mais l'activité de travail et les conditions de travail ne sont jamais abordées. Sur trois cent six interventions prévues dans les trente cinq programmes prioritaires de développement, aucune n'est orientée vers l'amélioration des conditions de travail. On aurait pu s'attendre à ce que le deuxième axe et le sixième axe soient l'occasion de poser l'exigence de tenir compte du travail, en général, et des conditions de travail, en particulier. Or dans ces axes, et tout particulièrement dans le deuxième axe, sont relevés des secteurs économiques potentiellement porteurs à savoir l'agriculture, la pêche, l'élevage, le tourisme et les autres secteurs privés sans que l'on sache comment la question du travail réel va être posée et abordée.

Le tableau ci-dessous présente les « interventions » des trois premiers programmes prioritaires de développement du deuxième axe : « Relancer le secteur privé en mettant l’emphase sur les secteurs porteurs »³.

Progr.	Interventions
1	1. Actualisation de l’étude de base sur les droits de propriétés foncières
	2. Adoption d’une législation foncière comportant l’obligation d’enregistrement de toutes les terres agricoles
	3. Opérationnalisation des services centraux et insulaires de cadastre
	4. Indentification des sites vulnérables à l’activité agricole et mise en place de comités d’aménagement
	5. Soutien aux activités d’aménagement et de protection des sites vulnérables
2	6. Création d’une chambre d’agriculture pour accompagner la professionnalisation des organisations des producteurs
	7. Renforcer les capacités des organisations professionnelles du secteur
	8. Renforcement des capacités des administrations de l’agriculture
	9. Réhabilitation physique des centres d’encadrement agricoles et lancement des activités

³ Toutes les « interventions » prévues dans les programmes prioritaires de développement du deuxième axe sont présentées en annexe de cet article.

	10. Redéfinition de la mission des centres d'encadrement agricoles
3	11. Réhabilitation des infrastructures d'appui à la production vivrière et maraîchère
	12. Promotion et développement de petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles et alimentaires
	13. Introduction de nouveaux produits vivriers à haut rendement et adaptés au goût des consommateurs locaux
	14. Appui aux producteurs de vanille pour améliorer la qualité de la production
	15. Réhabilitation des plantations d'ylang-ylang et amélioration des techniques de distillation
	16. Renforcer la mise en marché du girofle
	17. Etude de faisabilité technique et de viabilité financière de nouvelles cultures de rente (poivre vert, combaya, cannelle, gingembre, baie rose, etc.)
	18. Mettre en place des parcelles d'expérimentation des nouvelles cultures potentielles
	19. Appui à l'organisation et à la mise en marché des produits des nouvelles filières de rentes porteuses

L'absence d'un programme ou d'interventions sur la sécurité et la santé au travail notamment des pêcheurs est encore une fois révélatrice de l'oubli du travail dans l'approche du développement dans le DSCR. Si le point de vue du travail avait été présent dans ce document, il aurait été difficile de ne pas traiter un problème aussi important sachant que régulièrement des pêcheurs disparaissent en mer

en travaillant dans des conditions très difficiles : des eaux très agitées, des moyens de sécurité quasi inexistant, des embarcations qui ne sont pas toujours adaptées à la réalité physique du milieu de travail, etc.

Toutefois, il convient de noter qu'il existe plusieurs « interventions » dans cet axe qui pourraient se prêter à une approche du développement par le travail. C'est, au moins, le cas des « interventions » 6, 7, 12, 14, 15, 18, 20, 23, 25, 27, 33, 34, 37, 48, 49, 50, 55, 59, 60, 61. L'indication de ces quelques exemples a pour but de montrer que le DSCRП contient des programmes et des « interventions » qui pourraient être l'occasion de prendre en considération le travail selon trois modalités : d'abord, en mettant en relief la dimension travail des programmes et des « interventions » ; ensuite, en mettant l'activité humaine au centre de la démarche de mise en œuvre du DSCRП ; et enfin en intégrant un axe portant sur l'amélioration des conditions de travail dans lequel seraient envisagées des « interventions » concrètes autour de la santé et de la sécurité au travail, de la formation continue, de la protection sociale, de la rémunération du travail, de la reconnaissance du travail, de l'innovation technologique, de la législation du travail, etc.

Conclusion : mettre l'activité au cœur du travail et l'homme au centre du développement pour pouvoir les penser et les vivre ensemble

L'originalité de ces thèmes d'intervention ne peut se révéler et en même temps servir des objectifs de développement que si le travail est considéré dans sa complexité. Quand on se réfère à la distinction

ergologique entre les « normes antécédentes » et la « renormalisation », on peut raisonnablement considérer que la dimension prescriptive voire normative des « axes stratégiques », des « programmes prioritaires » et des « interventions » devra donner lieu à un processus de renormalisation par les acteurs qui vont prendre en charge la réalisation effective des « interventions » en vue de traduire les orientations et les objectifs de développement en activité de développement de telle sorte que la vie réelle des populations puisse changer dans le sens d'une amélioration. Mais si, sur le versant de la renormalisation, le travail réel ne peut pas être présenté en termes de prescription, autrement dit s'il ne peut être totalement anticipé donc programmé, alors le problème qui est ici posé n'est pas de ne pas trouver le travail réel en tant que tel dans DSRP, mais plutôt de ne pas trouver de grands objectifs relatifs au travail notamment à l'amélioration des conditions de travail. Déterminée en tant que priorité, celle-ci induirait de fait une approche des « interventions » qui ne pourrait pas faire l'impasse sur la prise en compte des contraintes, des possibilités et des ressources des situations réelles de vie, en général, et de celles des situations réelles de travail, en particulier. Une telle reconsidération épistémologique et éthique porte à mettre l'activité au cœur du travail et l'homme au centre du développement de sorte que les populations concernées puissent les penser et les vivre ensemble.

Annexe

Progr.	Interventions
1	1. Actualisation de l'étude de base sur les droits de propriétés foncières
	2. Adoption d'une législation foncière comportant l'obligation d'enregistrement de toutes les terres agricoles
	3. Opérationnalisation des services centraux et insulaires de cadastre
	4. Indentification des sites vulnérables à l'activité agricole et mise en place de comités d'aménagement
	5. Soutien aux activités d'aménagement et de protection des sites vulnérables
2	6. Création d'une chambre d'agriculture pour accompagner la professionnalisation des organisations des producteurs
	7. Renforcer les capacités des organisations professionnelles du secteur
	8. Renforcement des capacités des administrations de l'agriculture
	9. Réhabilitation physique des centres d'encadrement agricoles et lancement des activités
	10. Redéfinition de la mission des centres d'encadrement agricoles

3	11. Réhabilitation des infrastructures d'appui à la production vivrière et maraîchère
	12. Promotion et développement de petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles et alimentaires
	13. Introduction de nouveaux produits vivriers à haut rendement et adaptés au goût des consommateurs locaux
	14. Appui aux producteurs de vanille pour améliorer la qualité de la production
	15. Réhabilitation des plantations d'ylang-ylang et amélioration des techniques de distillation
	16. Renforcer la mise en marché du girofle
	17. Etude de faisabilité technique et de viabilité financière de nouvelles cultures de rente (poivre vert, combaya, cannelle, gingembre, baie rose, etc.)
	18. Mettre en place des parcelles d'expérimentation des nouvelles cultures potentielles
	19. Appui à l'organisation et à la mise en marché des produits des nouvelles filières de rentes porteuses
4	20. Renforcer les capacités des organisations professionnelles du secteur
	21. Renforcement des capacités des administrations de pêche
5	22. Rendre disponible les moteurs hors-bords à des prix accessibles
	23. Multiplication des DCP
	24. Renforcer les capacités pour la renégociation/négociation d'accords de pêche pour permettre de plus grandes retombées aux Comores

	25. Appui à la création d'une flotte semi-industrielle
6	26. Installation et réhabilitation des équipements collectifs de conservation et commercialisation dans les trois îles
	27. Mise en place des infrastructures de transbordement
	28. Mise en place d'une autorité de contrôle sanitaire reconnue au niveau international
7	29. Lutter contre les maladies transmises par les tiques (Babésiose, Cowdriose, théilériose)
	30. Lutter contre le charbon symptomatique
	31. Renforcer et appliquer la législation de contrôle zoo-sanitaire aux frontières pour empêcher toute nouvelle introduction des maladies infectieuses
	32. Créer un Central National d'Achat et d'Approvisionnement des Produits Vétérinaires et l'ouverture des cliniques/dépôts vétérinaires au niveau de chaque île
	33. Appui à la production avicole
	34. Intensification de la production avicole
	35. Promotion de la production de viande des élevages caprins
	36. Promotion des élevages laitiers des races bovines pures dans des fermes coopératives ou individuelles privées
	37. Mise en place de ferme pilotes d'expérimentation et d'approvisionnement en semences animales et géniteurs de race pure ou métis
8	38. Mise en place et opérationnalisation des directions du tourisme des îles et de l'union

	39. Mise en place d'un office du tourisme dans les trois îles
	40. Création de l'Office National du Tourisme (ONT)
	41. Création des Sites WEB
	42. Participations aux foires internationales
	43. Acquisition d'une documentation touristique
	44. Création d'un point d'appui en Europe
	45. Réhabilitation des hôtels et gîtes existants
	46. Création d'établissements hôteliers
	47. Création des relais d'écotourisme
	48. Centre de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration
	49. Formation diplômante des guides interprètes touristiques
	50. Formation permanente des acteurs (public-privés)
	51. Réhabilitation des monuments et des sites existants
	52. Mise en valeur du volcan Karthala
	53. Aménagement des sentiers de randonnées
	54. Appui au parc marin de Mohéli (PMM)
	55. Incitation à l'agrotourisme
	56. Parc du cœlacanthe
	57. Activités nautiques à Chindini
	58. Promotion d'autres pôles d'attraction

	59. Incitation à la création de services touristiques
	60. Appui au développement et à la promotion du CNAC
	61. Mise en valeur et mise en scène du folklore national
9	62. Renforcement des capacités institutionnelles des ministères en charge de la promotion du secteur privé (Union et îles)
	63. Elimination des barrières commerciales formelles et informelles entre les îles
	64. Code d'investissement et autres mesures incitatives à l'investissement adoptés
	65. Adoption, promulgation et opérationnalisation du code des marchés publics
	66. Vulgarisation et application du plan comptable OHADA dans les entreprises
	67. Renforcement des mécanismes de conciliation et d'arbitrage commercial
	68. Création d'un Centre Comorien du Commerce extérieur
	69. Appui au développement du secteur des services-conseils
	70. Renforcement des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA) des îles et de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (UCCIA) de l'Union
	71. Renforcement des capacités en matière de gestion des services financiers
	72. Définition et mise en place d'une politique de suivi et de contrôle des IFD par les autorités de tutelles (Banque Centrale des Comores, Ministère des finances)
	73. Favoriser l'implantation de nouvelles institutions financières formelles
	74. Encourager l'innovation et le développement de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins du secteur privé et des populations

	75. Appui à la mise en place d'un mécanisme obligatoire d'assurance de l'épargne dans les IFD
	76. Appui à la mise en place d'un système de garanties permettant de réduire les risques des crédits productifs

Références bibliographiques

- [1] BARTOLI, H., 1999, *Repenser le développement*, Paris, UNESCO
- [2] GODELIER, M., 1984, *L'Idéal et le matériel*, Paris, Fayard
- [3] MILLET, D. ET TOUSSAINT, E., 2002, *50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, Paris, Syllepse
- [4] Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Urbanisme, 2005, *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, Moroni, Commissariat Général au Plan
- [5] NOUROUDINE, A., 2003, « Travail et mobilisation de la main-d'œuvre : éléments d'analyse épistémologique », dans MICHEL S. ET OUDIN X. (orgs.), *La mobilisation de la main-d'œuvre* (pp. 175-190), Paris, L'Harmattan
- [6] PNUD, 2006, *Rapport mondial sur le développement humain 2006. Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Paris, Economica
- [7] SCHWARTZ, Y., 2000, « Les ingrédients de la compétence : un exercice nécessaire pour une question insoluble », dans *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe* (pp. 479-503), Toulouse, Octares
- [8] Union des Comores, 2005, *Objectifs du Millénaire pour le Développement. Rapport National*, Moroni, Union des Comores et Nations Unies